



Objectifs

- Le Service des loisirs désire offrir la possibilité à des Julievilloises et Julievillois, d'une même rue ou voisinage, de s'organiser une fête populaire dans leur milieu de vie.
- Créer chez les Julievilloises et Julievillois un sentiment d'appartenance à leur quartier.
- Favoriser des liens entre résidents d'une même rue.
- Identifier et soutenir de nouveaux organisateurs bénévoles dans la Ville.

Fonctionnement

Deux résidents d'une même rue (formant un comité organisateur) formulent leur demande d'assistance (formulaire) au Service des loisirs avant le 17 mai 2024.

Critères d'admissibilité

- Retourner la demande d'assistance technique au Service des loisirs avant le **17 mai 2024**, signée par deux résidents d'une même rue (deux adresses civiques différentes).
- La fête du voisinage doit se dérouler le 1er juin 2024 entre 10 h et 23 h, s'adresser en priorité aux résidents de la rue et être sans but lucratif.
- Le lieu central de la fête sera un espace vert (parc), lorsque possible.
- Les demandeurs doivent être âgés de plus de 18 ans.

Assistance technique possible

La Ville de Sainte-Julie dispose de barricades en quantité limitée. Nous avons comme objectif d'offrir un minimum de matériel pour chacune des fêtes, soit deux barricades.

Note : Aucune assistance financière ne sera disponible auprès de la Ville de Sainte-Julie.

Règlement lors du déroulement de la fête de rue ou de voisinage

1. En cas de mauvaise température, la fête peut être reportée au lendemain selon le désir du comité organisateur de la rue. Il sera impossible de réserver des locaux municipaux ou scolaires comme alternative en cas de pluie.
2. Il sera interdit :
 - D'allumer un feu de joie
 - D'utiliser des pièces pyrotechniques (feux d'artifice)
 - De vendre de la boisson alcoolisée et des articles promotionnels à titre de levée de fonds
 - De fermer complètement une rue et ceci afin de permettre à un véhicule d'urgence de circuler sans problème
3. Le respect des règlements municipaux sera de mise, notamment :
 - La fin des activités à 23 h
 - Le respect de la propriété d'autrui
4. Créer à travers la fête des activités permettant de connaître le maximum de voisins présents



IDENTIFICATION DES DEMANDEURS

Nom de la rue ou du parc :

Demandeur 1

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Demandeur 2

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

DESCRIPTION DE LA FÊTE DES VOISINS OU DE VOISINAGE

Horaire :

Description des activités :

Site de la fête

Lieu central de la fête (entre quelle adresse civique):

Principales rues concernées par la fête:

Assistance technique demandée

2 barricades

Adresse de livraison:

Signature

Date

SERVICE DES LOISIRS

1580, chemin du Fer-à-Cheval,
Sainte-Julie (Québec) J3E 2M1
(450) 922-7111
loisirs@saintejulie.ca

À L'USAGE DU SERVICE DES LOISIRS

Date de la demande	Par	Autorisée par